

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le six avril deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 31/03/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Dominique MARQUET, Michelle MONDIT, Michel PARVY.

EXCUSES : Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Frédéric LEMARCHAND (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Alexandre MAZIN (délégation de vote à Michel PARVY), Sébastien MOREAU (délégation de vote à Franck LETOUX), Christine RIFFAUD.

ABSENT : Xavier NOUHAUD.

Dominique MARQUET a été élu secrétaire de séance.

2017-057 : BUDGET ANNEXE DE LA MUSIQUE – AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Vu la délibération 2017-056 du 6 avril 2017 approuvant le Compte Administratif 2016 du budget annexe de la Musique

POUR MEMOIRE

2016

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	0,00
déficit d'investissement antérieur reporté	-137,03

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016

solde d'exécution de l'exercice	1 713,93
solde d'exécution cumulé	1 576,90

RESTES A REALISER AU 31/12/2016

dépenses d'investissement	2 000,00
recettes d'investissement	0,00
SOLDE	-2 000,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016

rappel du solde d'exécution cumulé	1 576,90
rappel du solde des restes à réaliser	-2 000,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	-423,10
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	423,10

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	423,10
résultat antérieur	0,00
TOTAL A AFFECTER	423,10


**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2017)	423,10
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2017)	0,00
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	423,10
3) Résultat de fonctionnement à reporter au BP 2017 ligne 002	0,00
TOTAL	423,10

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 7 avril 2017


Le Président,
SAINT LEONARD DE NOBLAT
HAUTE-VIENNE
Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET ANNEXE DE LA MUSIQUE - AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Date de transmission de l'acte : 13/04/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 13/04/2017

Numéro de l'acte : 2017-057 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20170406-2017-057-DE

Date de décision : 06/04/2017

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

